



Besançon, le 12 janvier 2011

Lettre ouverte à M. Claude Condé, Président de l'U.F.C.

La visite de Mme F. Coupat, Vice-Présidente à la Vie Étudiante, et de M. O. Barakat, Vice-Président du C.E.V.U., le 11 janvier, sur le site I.U.F.M. de Belfort, est l'occasion de ce courrier. La mission d'évaluation dont vous les avez chargés me conduit à poser un certain nombre de questions.

Cette démarche vient en effet croiser celle, déjà engagée, par le Comité de suivi du diplôme qui a été mis en place à l'I.U.F.M. de façon paritaire et officielle : quelle articulation concevoir entre cette initiative et le travail de ce Comité ?

S'agit-il, M. le Président, de refaire ce diplôme de fond en comble ou, comme je le pense nécessaire, de le consolider en procédant aux indispensables ajustements ?

J'ai répertorié et repéré des difficultés, et je sais qu'il existe des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de ce diplôme :

- ce diplôme, tant aux termes de la circulaire Hetzel de décembre 2009 que des attentes de l'évaluation menée par M. Jollion, président du Comité National des Masters auprès de Mme V. Péresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, doit concilier trois finalités distinctes : une dimension de recherche (le mémoire de M2), une transmission des savoirs d'enseignement (la préparation au concours) et une insertion professionnelle (l'organisation des stages) ;

- ce diplôme a dû se mettre en place dans des délais extrêmement raccourcis : il n'a été habilité que le 23 juillet, pour une rentrée débutant le 20 août, avec un premier semestre qui n'a comporté que neuf semaines, en fonction du calendrier du concours et des stages ;

- ce diplôme est massifié : les flux, 530 inscrits sur cinq sites des quatre départements de Franche-Comté, sont très élevés pour ce niveau de diplôme, à la fois pour accueillir tous les étudiants de première année qui s'y engagent, et pour éviter d'abandonner les étudiants déjà fort maltraités par le processus de réforme durant les années précédentes ;

- ce diplôme engage une mutation intellectuelle, culturelle et professionnelle tant de la part des personnels de l'I.U.F.M. (enseignants, biatos) que des usagers : un accompagnement est en cours, par le biais du Comité de suivi et de la formation des formateurs, qu'il faut poursuivre et soutenir ;

- ce diplôme s'inscrit dans un cadre territorial de cinq sites sur quatre départements, ce cadre est tout à fait nouveau au point de vue des procédures de l'Université et il convient de mieux prendre en compte concrètement cette originalité.

L'accueil des étudiants et la mise en place de ce master, dans ces circonstances, se sont évidemment avérés très difficiles. Les étudiants de deuxième année, en particulier, sont dans une situation spécifique, celle d'anciens étudiants de l'I.U.F.M. inscrits dans un M2 mais n'ayant pas suivi l'année de M1 ; ils sont, en partie, en porte-à-faux par rapport à certaines dimensions du diplôme.

Ces dysfonctionnements ne me paraissent pas surprenants après trois mois d'exercice seulement. Le déficit ne réside donc ni dans les structures ni dans les enseignements, mais dans l'accompagnement des enseignants comme des étudiants pour leur permettre une réelle appropriation.

En conséquence, il ne me semble pas opportun d'évaluer si prématurément un diplôme aux difficultés inédites ; l'heure est, de mon point de vue, à l'accompagnement de la mise en œuvre de ce diplôme, qu'il faut exposer, clarifier et perfectionner.

Dès lors, les questions que je vais vous poser sont fondamentales :

1) la maquette du diplôme dont je suis le porteur pose le principe de la territorialisation du master et du maintien de la formation sur les quatre départements de Franche-Comté : pensez-vous qu'il faille, au contraire, renoncer à cette territorialisation, voire fermer des sites ?

2) la maquette du diplôme dont je suis le porteur pose le principe d'une articulation de la recherche (le mémoire de M2), de la professionnalisation (les stages) et de l'acquisition des savoirs propres aux métiers de l'enseignement (préparation aux concours) : pensez-vous qu'il faille, au contraire, tout subordonner à une préparation des concours de recrutement de l'éducation nationale ?

3) la maquette du diplôme dont je suis le porteur pose le principe d'un nouveau diplôme susceptible d'accueillir les étudiants dans la diversité de leurs projets : pensez-vous qu'il faille, au contraire, poursuivre les logiques anciennes ne menant qu'aux concours et aux métiers de l'enseignement ?

4) la maquette du diplôme dont je suis le porteur pose le principe d'une ouverture de ce master à d'autres métiers que ceux de l'éducation nationale : pensez-vous qu'il faille, au contraire, en réduire le public aux seuls étudiants visant les concours de recrutement du C.R.P.E., des documentalistes et des CPE ? Je rappelle, à ce propos, que nous avons élaboré, avec les collectivités locales et les entreprises, des partenariats permettant la mise en stage de nombreux étudiants et favorisant leur future insertion professionnelle.

Je pose enfin le principe d'une nécessaire consolidation de l'I.U.F.M. en tant que composante et école interne de l'U.F.C. (relevant de l'art. L 713-9 du code de l'éducation) : pensez-vous qu'il faille, au contraire, le transformer en un simple service commun interne de l'U.F.C., voire en un service commun interrégional, mutualisé entre les universités de Franche-Comté et de Bourgogne ?

Le pilotage d'un tel diplôme et le gouvernement d'une composante telle que l'I.U.F.M. supposent que nous apportions, vous et moi, M. le Président, des réponses communes aux questions posées dans cette lettre.

Je veux également rappeler les démarches accomplies par moi-même et par mon équipe de direction, ainsi que l'investissement considérable de l'ensemble des personnels, pour permettre cette mise en œuvre.

Nous sommes de plus une région dans laquelle les collectivités territoriales, et notamment les Conseils Généraux de la Haute Saône, du Jura et du Territoire de Belfort, confirment leur engagement auprès de l'I.U.F.M. de l'Université de Franche-Comté.

À l'heure où une faculté d'éducation se construit à Strasbourg, à l'heure où les universités lyonnaise et stéphanoise créent un pôle d'excellence en formation et en éducation avec l'E.N.S., à l'heure où l'université de Bourgogne permet à son I.U.F.M. d'obtenir une chaire d'excellence C.N.R.S. en psychologie et en éducation, il me semble, M. le Président, qu'il y a là un enjeu majeur pour l'I.U.F.M. et l'université de Franche-Comté.

Je vous ai transmis un document national de la C.D.I.U.F.M. et un document prospectif de l'I.U.F.M. de Franche-Comté présenté au Conseil d'École qui précisent le projet national de formation des maîtres et de développement local de l'I.U.F.M. Je vous ai sollicité à plusieurs reprises pour vous exposer ces perspectives et pour les discuter. Je vous ai soumis par ailleurs l'idée d'un séminaire commun avec votre équipe présidentielle. Je n'ai reçu à ce jour aucune réponse, ni positive ni négative.

Je sollicite à nouveau de votre part des réponses et votre soutien.

Je vous prie de croire, M. le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur,



Pierre STATIUS